

Conférence d'examen et de prorogation
de 1995 des parties au Traité sur
la non-prolifération des armes nucléaires

NPT/CONF.1995/PC.IV/SR.5
26 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quatrième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SEANCE (PRIVEE)

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 25 janvier 1995, à 10 heures

Président : M. PATOKALLIO (Finlande)

SOMMAIRE

Organisation des travaux de la Conférence de 1995 (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être soumises dans l'une des langues de travail, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 11 h 5.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE (suite)

Règlement intérieur

1. M. SIERLA (Finlande), Président du groupe de travail officieux sur le règlement intérieur, annonce avec satisfaction que le groupe de travail a terminé la première lecture du document NPT/CONF.1995/PC.III/CRP.2 qui a été élaboré lors de la précédente session du Comité préparatoire et dans lequel figure le projet de règlement intérieur. Appréciant les travaux du groupe qu'il qualifie de constructifs et productifs, il fait en même temps observer que les questions non encore réglées sont en majorité celles qui présentent la plus grande complexité. L'intégrité du consensus réalisé lors de la précédente session a été, dans l'ensemble, préservée : à une ou deux peu importantes exceptions près, la rédaction des projets déjà convenus est restée intacte. En outre, on a réussi à écarter la nécessité de faire figurer des notes en bas de page.

2. Dans l'ensemble, il a bien été compris en quoi consistait l'essentiel de la question et ce qu'il convient encore de faire. Les délégations travaillent maintenant à traduire cette compréhension générale en formulations concrètes. Demander maintenant au Secrétariat de préparer immédiatement un nouveau texte de projet ne serait pas rationnel. En conclusion, l'intervenant exprime son optimisme en considération du fait que, très prochainement, le groupe de travail réalisera de nouveaux progrès.

3. Le PRÉSIDENT fait observer le fait positif que le groupe de travail a réussi à avancer dans l'examen du projet de règlement intérieur. Il faut espérer qu'au cours de la présente session, le Comité sera à même de mener à bien les travaux sur le règlement intérieur. A en juger par l'ensemble des faits, le groupe a besoin de plus de temps pour adopter d'un commun accord un texte pertinent.

La séance est levée à 11 h 15.